

**RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 06 novembre 2025****PROCÈS VERBAL de la séance –**Date de la convocation : 28/10/2025Date d'affichage : 07/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie LECLERC, Maire.

**Étaient présents** : Sylvie LECLERC, Matthieu CORNET, Nadine MESSIER, Didier CORNET, Alain DELAHODDE, Aurélie VANYSACKER Sylvain HÉRICHARD

**Étaient absents excusés** : Carole CORNET donne pouvoir à Aurélie VANYSACKER

**Était absent non excusé**: Grégoire LONGUÉPÉE

Monsieur Didier CORNET est nommé secrétaire de séance.

La séance du 2 octobre 2025 est approuvée par les membres présents.

**Décision modificative : travaux de renforcement de voirie**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la somme prévue au budget pour l'opération des travaux de voirie de la rue du Faubourg n'est pas suffisante car elle rappelle qu'en début d'année des travaux de terrassement ont été effectué entre le Hameau de Bonneleau et la commune pour le passage de la fibre qui n'étaient pas programmés. De ce fait, il manque 6 200€ pour solder la facture des travaux de la rue du Faubourg.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de prendre une décision modificative pour permettre de s'acquitter du solde de la facture Oise TP l'Hotellier.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à prendre la décision modificative suivante :

**Comptes dépenses**

| Chapitre | Article | Opération | Nature                                 | Montant   |
|----------|---------|-----------|----------------------------------------|-----------|
| 011      | 615231  |           | Entretien et réparations voirie        | - 6 200 € |
| 21       | 2151    | 73        | Renforcement de voirie                 | 6 200 €   |
| 023      | 023     |           | Virement à la section d'investissement | 6 200 €   |

**Compte recette**

| Chapitre | Article | Nature                                  | Montant |
|----------|---------|-----------------------------------------|---------|
| 021      | 021     | Virement à la section de fonctionnement | 6 200 € |

**Décision modificative : PREVENTEC fin de travaux mairie**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il reste le dernier acompte à la remise du rapport final à solder.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de prendre une décision modificative pour permettre de s'acquitter du solde de la facture PREVENTEC.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à prendre la décision modificative suivante :

**Comptes dépenses**

| Chapitre | Article | Opération | Nature                                 | Montant |
|----------|---------|-----------|----------------------------------------|---------|
| 011      | 615231  |           | Entretien et réparations voirie        | - 940 € |
| 21       | 2131    | 108       | Rapport final                          | 940 €   |
| 023      | 023     |           | Virement à la section d'investissement | 940 €   |

**Compte recette**

| Chapitre | Article | Nature                                  | Montant |
|----------|---------|-----------------------------------------|---------|
| 021      | 021     | Virement à la section de fonctionnement | 940 €   |

**Devis CITEOS : éclairage public le weekend**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que lors du dernier conseil il avait été demandé de rallumer l'éclairage public le week-end. Madame le Maire a contacté la société CITEOS pour faire intervenir un technicien afin de programmer ce changement. Le devis s'élève à 456.53 euros TTC.

Elle demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal décide :

- de faire intervenir la société CITEOS pour la programmation de l'horloge en faveur d'un éclairage de nuit le week-end.
- Décide de laisser allumer le vendredi, samedi et modifier les autres jours pour l'extinction dès minuit.
- Il autorise Madame le Maire à signer le devis pour un montant de 456.53 euros TTC.

**Demande de subvention lieutenant de loupeterie**

Madame le Maire fait la lecture de la lettre du lieutenant de loupeterie de l'Oise qui sollicite au nom de leur association une aide financière. Elle intervient sur la régulation des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESODs). Il s'agit de bénévoles.

Le Conseil municipal décide d'accorder 50 euros de subvention.

**CCOP : rapport d'activité 2024**

Madame le Maire informe que la Communauté de communes de l'Oise Picarde a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments et avoir entendu l'exposé des représentants de la Communauté de Communes,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes de l'Oise Picarde.

**Questions diverses :**

- Madame Le Maire fait la lecture du courrier d'un habitant informant les membres du conseil qu'en cas de fortes pluies, l'eau descend de la plaine par le chemin entraînant cailloux et boue suivant le ralentisseur. Il est fait remarquer que le fossé n'absorbe plus et que l'absence de bordures empêche l'eau de s'évacuer correctement.  
Le Conseil municipal décide de faire intervenir une entreprise pour dégraisser le chemin et faire des saignées pour permettre de l'envoyer dans le fossé et l'herbage à côté.  
Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année.
- Il n'est plus possible de commander des cartes multi-enseignes chez Auchan.
- Repas des aînés le samedi 15 novembre : Madame le Maire demande des bénévoles pour mettre les tables le vendredi 14 novembre. Rendez-vous après 19h30 ?
- Conseil d'école : deux moteurs de volets roulant hors service – demande de pose de volets pour les toilettes et devant à cause de la canicule. Portes pour les toilettes.
- Avenir de l'école ? Les effectifs sont de 53 enfants sur le RPI pour cette année. Prévision 61 pour la rentrée prochaine.
- Accompagnatrice scolaire : pas de renouvellement de contrat - remplacement par une nouvelle accompagnatrice
- Pas de 11 novembre avec les enseignantes.
- A la source : deux sapinettes de plantées, les tailler à rase car elles font 2.50 et vont grandir de plus en plus.

Séance levée à 20h15